



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

6959^e séance

Judi 2 mai 2013, à 11 h 35

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Menan	(Togo)
<i>Membres :</i>	Argentine	M ^{me} Perceval
	Australie	M ^{me} King
	Azerbaïdjan	M. Musayev
	Chine	M. Tian Li
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Briens
	Guatemala	M. Briz Gutiérrez
	Luxembourg	M ^{me} Lucas
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Masood Khan
	République de Corée	M. Kim Sook
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham
	Rwanda	M. Nduhungirehe

Ordre du Jour

La situation en Somalie

Lettre datée du 19 avril 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2013/239)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 11 h 35.

Remerciements au Président sortant

Le Président : Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Eugène-Richard Gasana, Représentant permanent de la République du Rwanda, qui a assuré la présidence du Conseil de sécurité pendant le mois d'avril 2013. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant mes sincères remerciements à l'Ambassadeur Gasana, et à son équipe, pour le grand talent diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Lettre datée du 19 avril 2013, adressée au Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2013/239)

Le Président : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite le représentant de la Somalie à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2013/259, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Australie, les États-Unis d'Amérique, la France, le Luxembourg, la République de Corée, le Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Rwanda et le Togo.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/239, qui contient une lettre datée du 19 avril 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général transmettant les conclusions de la Mission d'évaluation technique en Somalie dépêchée par le Secrétaire général en application de la résolution 2093 (2013) du Conseil de sécurité.

Je crois savoir que le Conseil est prêt à procéder au vote sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Australie, Azerbaïdjan, Chine, France, Guatemala, Luxembourg, Maroc, Pakistan, République de Corée, Fédération de Russie, Rwanda, Togo, Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et États-Unis d'Amérique

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2102 (2013).

Je donne maintenant la parole au représentant de la Somalie.

M. Duale (Somalie) (*parle en anglais*) : Je suis très reconnaissant au Conseil de m'avoir invité aujourd'hui à assister à l'adoption de cette nouvelle résolution très importante (S/RES/2102 (2013)), qui, je le crois, assure un véritable appui à mon nouveau gouvernement et facilite sa politique de développement de la Somalie dans les domaines de la gouvernance et de la sécurité notamment.

Qu'il me soit également permis, Monsieur le Président, de remercier votre prédécesseur, ainsi que le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, M. Nicholas Kay, et d'exprimer toute mon appréciation et mes remerciements à M. Mahiga, Représentant spécial sortant du Secrétaire général, pour son excellent travail.

Je crois que la résolution qui vient d'être adoptée garantit que les premières phases du processus d'appui de l'ONU et du Conseil de sécurité en particulier seront véritablement efficaces, notamment pour ce qui est du projet relatif à la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), qui garantit que la Somalie et son gouvernement n'auront qu'un interlocuteur pour le dialogue et pour l'aide.

Nous exprimons notre satisfaction pour la lettre et le rapport du Secrétaire général (S/2013/239), qui ont ouvert la voie à cette résolution très importante à laquelle nous souscrivons sans réserve. Mon gouvernement a déjà exprimé sa satisfaction pour la lettre et le rapport du Secrétaire général.

Nous avons également la conviction que le Conseil de sécurité, la communauté internationale et tous les autres partenaires contribuant à la construction de l'avenir de la Somalie se conformeront à ce qui est clairement exprimé ici, à savoir qu'il faut respecter la souveraineté de la Somalie et que la direction de toutes

les actions incombe au Gouvernement fédéral somalien, même si, parallèlement, les autorités régionales doivent également être consultées. Nous nous félicitons de l'accent mis sur la coordination et l'action urgente, et nous espérons en particulier que la conférence qui se tiendra à Londres le 7 mai nous permettra de recueillir quelques contributions, aussi bien humaines que financières, pour que le Gouvernement somalien puisse exécuter ses mandats, en coopération et en coordination avec la MANUSOM et nos partenaires internationaux.

Cela dit, j'espère que bientôt, pendant l'année qui nous a été accordée par le Conseil de sécurité pour faire rapport, nous pourrons voir s'ouvrir de nouvelles perspectives de développement pour la Somalie.

Le Président : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 40.